

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 057-215708637-20241211-80_2024-AR

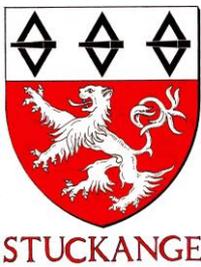


Bordereau de signature

80-2024 retrait des delegations a un adjoint

Signataire	Date	Annotation
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	12/12/2024	
olivier segura, <i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>	12/12/2024	  Certificat au nom de <u>Olivier_SEGURA</u> (maire, COMMUNE DE STUCKANGE), émis par <u>Certinomis - Prime CAG2</u> , valide du 02 oct. 2023 à 14:00 au 01 oct. 2026 à 14:00.
<i>Signature de MAIRIE DE STUCKANGE (215708637)</i>		

Dossier de type : ACTES // Signature



Commune de STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

DE ID : 057-215708637-20241211-80_2024-AR

CANTON DE METZERVISSE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

**ARRETE N° 80-2024
PORTANT RETRAIT DES
DELEGATION A UN ADJOINT**

Le Maire de la commune de Stuckange,

Vu l'arrêté 22/2024 portant délégation de fonction à Mr. FRADELLA Cédric, 1^{er} adjoint au Maire, chargé des Finances, des Affaires scolaires, des Fêtes et cérémonies et des Associations,

Vu les articles L.2122-18, et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE

Article 1. Les délégations données à Mr. FRADELLA Cédric, 1^{er} adjoint au Maire, par l'arrêté susvisé sont rapportées.

Article 2. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Article 3. Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4. Monsieur le Maire de la commune de STUCKANGE ainsi que tous les Services habilités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la Commune et dont ampliation sera adressée à Mr le Sous-Préfet.

Fait à Stuckange, le 11 décembre 2024.

Le Maire
Olivier SEGURA.

Publié le : 12/12/2024

Signé par : olivier segura
Date : 12/12/2024
Qualité : maire

